

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 3 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le quatre août, le Conseil municipal, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques MENUT, Maire.
Date de convocation : 24 juillet 2015

PRESENTS : M.BONNET J.C., M.MAILLETAS A., MME DAGNAUD F., M.VIAUD A., MME CHETANEAU M., M.GOBIN J., MME CONIJN M., M.PEYRONT M., M.LORENZO J.D., M.NEIGE P., MME FAUVEL M.C., M.ESPAGNET E., MME FORESTIER M., M.MOYEN D., MME GERVAIS S.

ABSENTS EXCUSES : M.DELAVIE J, MME MOUSSION A.

MME SHARPE S. donne procuration à MENUT J., MME OUARY F. donne procuration à MME DAGNAUD F., MME BŒUF D. donne procuration à M.BONNET J.C. et M.SAUTREAU J.M donne procuration à M.VIAUD A.

Françoise DAGNAUD a été élue secrétaire

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire rappelle les différentes étapes de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols avec transformation en Plan Local d'Urbanisme engagée depuis janvier 2010.

- Délibération 28/01/2010 acceptant le principe de transformation du POS en PLU
- Délibération 18/11/2010 attribution du marché de maîtrise d'œuvre URBAM (41.505,00€HT)
- Comité de pilotage n°1 : 01/03/2011 lancement des études
- Délibération 16/03/2011 prescription de la révision du POS et lancement de la concertation pour la révision du PLU
- Délibération 22/04/2011 composition commission chargée du PLU
- Réunion personnes publiques associées 31/01/2012
- Comité de pilotage n°2 : 25/01/2013 présentation synthèse du PADD et projet de zonage
- Délibération 04/04/2013 débat sur le PADD
- Réunion publique d'information dans les communes de La Roche-Chalais, Saint-Michel-L'Ecluse-et-Léparon et Saint-Michel de Rivière
- Comité de pilotage n°3 : 03/10/2013 présentation du projet avant arrêt
- Délibération 22/01/2014 bilan de la concertation et arrêt du projet de PLU (1^{er} dossier)
- Délibération 24/07/2014 avenant prestations complémentaires (3.542,50€HT) suite à la loi ALUR
- Délibération 27/10/2014 arrêt du projet de PLU (2^{ème} dossier)
- Délibération 04/05/2015 bilan de la concertation
- Réunion personnes publiques associées 12/03/2015, analyse des observations des services de l'Etat et ajustement du dossier avant mise à l'enquête publique.

- la commission s'est réunie 27 fois

Le Maire indique qu'à ce jour la commune a dépensé plus de 62.000€ pour cette opération (cabinet d'urbaniste, ingénieur écologue, architecte, géomètre, publication d'annonces légales, impression de dossiers et jeux de plans supplémentaires).

Il rappelle également les modalités de la concertation avec la population qui s'est tenue du 13 mars 2011 au 4 mai 2015 **soit durant 4 ans et 2 mois**.

La population a largement été associée au projet. Les délibérations du conseil municipal indiquent les modalités de la concertation (affichage, articles, exposition, réunions publiques). La population a été régulièrement informée sur l'évolution du dossier, par des articles dans le bulletin municipal. Tous les comptes rendus des Conseils municipaux sont publiés sur le site de la commune et font l'objet de distributions régulières dans les boîtes aux lettres de tous les administrés.

L'enquête publique avait été annoncée dans le bulletin municipal n° 22 publié en mai 2015. L'avis d'enquête publique a fait l'objet d'une publication dans la presse, d'un affichage particulier dans chaque mairie, ainsi que dans plus de 40 panneaux d'affichage sur l'ensemble du territoire, d'un message dans les panneaux lumineux et sur le site internet de la commune (en gros caractères sur la 1^{ère} page).

Le Maire indique que le Commissaire Enquêteur lui a remis son procès-verbal le 23 juillet suite à l'enquête publique qui s'est tenue du lundi 22 juin 2015 9h00 au mercredi 22 juillet 2015 17h00. Le Commissaire Enquêteur précise que 55 personnes ont consulté les documents graphiques du dossier d'enquête sans laisser d'observation écrite, 51 personnes ont rédigé une observation sur les registres, 79 courriers ont été déposés et annexés aux registre d'enquête et 185 messages électroniques sont parvenus à l'adresse dédiée à l'enquête.

Les observations écrites et courriers portent sur des demandes d'intégration ou de réintégration de parcelles dans le PLU, certaines observations portent sur des demandes particulières, la totalité de messages électroniques portent sur une opposition au parc éolien.

La contribution de l'ASSO 3D concerne plus de 332 personnes.

Les contributions des mairies limitrophes concernent 186 personnes.

Soit au total plus de 885 contributions.

Le Maire rappelle qu'il s'agissait d'une enquête publique sur l'élaboration du PLU communal – celui-ci prévoyait, entre autres, une zone Ne destinée aux énergies renouvelables. Le PLU comporte 22 zones différentes.

Après avoir pris connaissance de toutes les observations formulées au cours de l'enquête publique, y compris les contributions de l'Asso 3D, mentionnant son opposition aux énergies renouvelables de type éolien, de l'association « Eolienne Double » et la Société AboWind, évoquant leur position favorable à ce développement énergétique, le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le retrait ou le maintien de la zone Ne dans le zonage du PLU.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **se prononce sur le retrait de la zone Ne du PLU et demande sa substitution en zone N.**